



58

17 septembre 1952

DEMANDE D'INSCRIPTION A L'ORDRE DU JOUR DE LA SESSION - Échange des mutilés de guerre pour leur permettre de bénéficier des moyens curatifs dans les divers pays membres du Conseil de l'Europe

Demande d'inscription à l'ordre du jour de la session¹

déposée par M. PUNDER et d'autres membres de l'Assemblée

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

L'Assemblée,

Vu l'article 1er du Statut du Conseil de l'Europe, stipulant que le but du Conseil de l'Europe est de favoriser le progrès social entre ses Membres et que ce but est poursuivi au moyen des organes du Conseil par l'adoption d'une action commune dans le domaine social;

Demandant qu'en vue de leur guérison, les moyens les plus efficaces dans les pays membres soient rendus accessibles aux mutilés de guerre ;

Considérant que de telles mesures peuvent grandement contribuer à la diffusion de l'idée européenne au sein des peuples;

Décide d'inscrire à son ordre du jour la question suivante :

« Échange des mutilés de guerre pour leur permettre de bénéficier des moyens curatifs dans les divers pays membres du Conseil de l'Europe »,

et de charger son Secrétariat Général de lui présenter un rapport sur les échanges existant actuellement entre les pays membres et d'étudier les possibilités de coordination et d'intensification de ces échanges par le Conseil de l'Europe.

Signé (voir au verso)

1. Question inscrite à l'ordre du jour de la Session et renvoyée par l'Assemblée à la commission des Questions sociales, le 30 septembre 1952, 28^e séance.



Signé:

BECKER
EDERT
HÖFLER
KLOMPÉ
KRAHNSTÖVER
MÜLLER
PAUL
PERNOT
PFLEIDERER
PÜNDER
REHLING
SCHÜTZ
SERRARENS
VON RECHENBERG
WEBER